

Journée d'études

La coopération policière, douanière et judiciaire dans l'Union européenne : quelles évolutions ? quelle efficacité ?



Besançon

Faculté de droit

Amphithéâtre Dalloz

24 septembre 2015

9h *Accueil*
9h15-9h30 *Allocutions d'ouverture*

I L'efficacité de la coopération destinée à lutter contre la fraude et la criminalité dans l'Union européenne

A. Entre coopération et intégration : Identification des régimes et particularités de la lutte contre la fraude et la criminalité dans l'Union

9h30-9h50 ***Les obligations de l'Etat membre de l'Union européenne – Entre contraintes européennes et internationales Les accords bilatéraux en matière de coopération policière***

Rémy PROUVEZE, Université de Montpellier

9h50-10h10 ***Les particularités de la coopération avec un Etat tiers voisin : l'exemple de la Suisse***

Clémentine MAZILLE, Université de Pau

10h10-11h10 ***Regards croisés entre l'administration douanière et l'administration policière : l'efficacité de la coopération entre les services des Etats membres dans l'Union européenne***

Table ronde animée par Monsieur Olivier FOUQUE, avec les interventions de l'administration des Douanes et des services de police judiciaire et de la gendarmerie nationale

11h10-11h40 ***Débat et pause***

B. Les outils de la coopération policière douanière et judiciaire

11h40-12h ***La preuve et l'harmonisation du droit de la preuve***

Maria FARTUNOVA, Université de Paris-Est Créteil

12h-12h20 ***L'extraterritorialité des décisions des autorités de régulation nationales, gage d'efficacité de la protection des données personnelles en Europe***

Nathalie MARTIAL-BRAZ, Université de Paris-Descartes

12h20-12h30 ***Débat***

II L'affirmation difficile de règles communes L'exemple des règles procédurales et judiciaires

A. En matière de procédure civile

- 14h-14h20** ***La reconnaissance des règles de procédure–Bruxelles I***
François COLONNA D'ISTRIA, Université de Franche-Comté
- 14h20-14h40** ***L'harmonisation des voies d'exécution***
Catherine TIRVAUDEY, Université de Franche-Comté
- 14h40-14h50** ***Débat***

B. En matière pénale

- 14h50-15h10** ***La protection harmonisée des droits fondamentaux en matière pénale***
Fabienne TERRY, Université de Franche-Comté
- 15h10-15h30** ***La reconnaissance mutuelle des décisions pénales***
Béatrice LAPEROU-SCHENEIDER, Université de Franche-Comté
- 15h30-15h50** ***Débat et pause***

III Les enjeux et perspectives de la coopération policière, judiciaire, douanière et pénale dans l'Union européenne

A. Les exigences de la coopération en matière d'asile

- 15h50-16h10** ***Les demandeurs d'asile face à leurs juges***
Pierre-François LAVAL, Université d'Orléans
- 16h10-16h20** ***Débat***

B. Les évolutions du droit de l'Union européenne pour garantir la sécurité publique

- 16h20-16h40** ***La stratégie de sécurité intérieure dans l'Union européenne***
Coralie MAYEUR-CARPENTIER, Université de Franche-Comté
- 16h40-17h** ***L'organisation interne de la sécurité intérieure***
Roland PERRIN, Direction régionale du renseignement intérieur
- 17h-17h20** ***Débat et propos conclusif***

SUR LE TERRITOIRE des vingt-huit Etats membres de l'Union européenne, les administrations nationales de la police, des douanes et de la justice poursuivent un objectif commun de lutte contre la fraude et contre toute forme de criminalité dans l'Union européenne. En dépit de cet objet commun, les matières sont soumises à des régimes distincts.

La coopération judiciaire s'affirme progressivement grâce à la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires et extrajudiciaires. Les évolutions pratiques en matière procédurales en sont la manifestation. Certains domaines gardent néanmoins leur spécificité.

En matière pénale, la coopération judiciaire se manifeste en rappelant l'exigence de respect des traditions et systèmes étatiques. Le traité tend à montrer que l'effectivité des actions menées dans ce domaine repose sur le rôle d'Europol et d'Eurojust. Il serait pourtant erroné de limiter les réalisations à l'action de ces agences car elles sont le relais des actions des administrations nationales. Le rôle de l'administration des douanes est révélateur de cette efficacité. Les agents des douanes agissent dans un cadre parfaitement intégré tout en poursuivant des objectifs communs. La question se pose de la complémentarité des actions et des moyens.

Peut-on envisager que la coopération cède la place à une politique commune en matière de justice et de police ?

La mise en place de règles générales, de pratiques communes, de règles fondamentales, de principes destinés à régir la protection des données personnelles, de règles en matière de contrôle aux personnes, d'objectifs communs de lutte contre la récidive sont autant d'exemple de la nécessité de règles supranationales communes.

Les évolutions attendues sont nombreuses pour permettre l'affirmation de règles générales dans ces matières, cette journée montrera la réalité de la coopération dans l'application des textes tout en proposant des évolutions destinées à garantir les objectifs poursuivis.

Lieu

UFR des Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et de Gestion (SJEPG)
45 D Avenue de l'Observatoire, Besançon – Amphithéâtre Dalloz

Informations

CRJFC - UFR SJEPG – 45 D avenue de l'Observatoire – 25 030 Besançon Cedex
laurent.kondratuk@univ-fcomte.fr – 03.81.66.66.08
Site Internet du CRJFC : <http://crjfc.univ-fcomte.fr>

Organisation

Coralie MAYEUR-CARPENTIER, responsable scientifique
CRJFC - Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté – EA 3225

